

8 JUILLET 2019

AYZAC-OST

HAUTES-PYRENEES

RAPPORT D'ACTIVITE ASSEMBLEE GENERALE 2019

BILAN 2018 ET PERSPECTIVES 2019 

RETROUVEZ DANS CE DOCUMENT

- ▶ Le rapport moral
- ▶ Le rapport technique
- ▶ Le rapport financier

POUR ALLER PLUS LOIN

- ▶ Télécharger sur le site institutionnel de l'ACAP les études commentées
- ▶ Consulter l'observatoire ODAPy

TABLE DES MATIERES

A. RAPPORT MORAL

B. RAPPORT D'ACTIVITE

1	L'ACAP, c'est qui ?	3
1.1	Une émanation des chambres départementales.....	3
1.2	Une gouvernance ad hoc	4
2	L'ACAP, pour faire quoi ?	6
2.1	Ambitions et plan d'action 2017-2020	6
2.2	Etudes prospectives.....	10
2.3	Propositions politiques	15
3	L'ACAP, avec qui ?.....	17
3.1	La voix des Pyrénées dans le réseau consulaire	17
3.2	La voix des Pyrénées aux différentes échelles de programmation politique.....	17
3.3	Réseaux techniques, de veille et de prospective	18
4	L'ACAP : comment ?	19
4.1	L'ACAP présente sur les réseaux sociaux et internet	19
4.2	Séminaire et événements	22
4.3	Film	24

B. RAPPORT FINANCIER

1	Bilan comptable 2018	25
2	Prévisionnel 2019	26

RAPPORT MORAL

ASSEMBLEE GENERALE ACAP 2018

Les Pyrénées, territoires montagnards soumis à des conditions naturelles difficiles et contrastées, pourraient être perçus comme marginales voire périphériques aux pôles de développement économiques et d'innovation. Bien au contraire. Leurs caractéristiques les rendent extrêmement sensibles à toute éventuelles mauvaise gestion. C'est la raison pour laquelle, en montagne plus qu'ailleurs, de nouvelles pratiques et politiques d'aménagement du territoire s'inventent. Les Pyrénées sont de véritables laboratoires pour le développement intégré dont profitent également les autres territoires.

L'idée selon laquelle les Pyrénées possèdent une capacité d'observation des facteurs de changements, de préservation et d'innovation apparaît comme une évidence. Forts de cette évidence les six chambres d'agriculture du Massif des Pyrénées se sont dotées d'une structure politique et technique qui se veut aussi être un véritable laboratoire d'idées et d'innovation : l'Association des Chambres d'Agriculture des Pyrénées (ACAP).

Aujourd'hui le système montagnard ne se résume plus à la seule politique de compensation des handicaps mais est-il encore porteur d'innovation pour le développement territorial ? En corollaire, comment l'ACAP et ses partenaires peuvent-ils contribuer à faire des Pyrénées un véritable terrain d'expérimentation ?

Donner un véritable sens politique et une cohésion essentielle aux actions que conduit le réseau des chambres d'agriculture du massif des Pyrénées pour défendre les activités agricoles de montagne, c'est possible. C'est surtout le mandat que les membres de l'ACAP se sont assignés depuis sa création en 2008 et pour lequel ils n'ont jamais dérogé. Anticiper pour organiser le changement, voilà ce qui les motive.

Alors que l'ACAP fêtait ses 10 ans, la scène politique bruxelloise fut parcourue d'un séisme législatif d'envergure en engageant un travail de réforme des grandes politiques communautaires quelques mois à peine avant les élections européennes. Tous les 7 ans, les députés européens redéfinissent ensemble le cadre financier de l'Europe, les politiques agricoles, de cohésion, de coopération, etc. Mais cette fois-ci, l'ombre du Brexit qui plane sur un parlement fraîchement renouvelé retarde encore l'aboutissement d'un exercice déjà laborieux. Si ce séisme législatif Bruxellois semble éloigné des Pyrénées, les élus de l'ACAP restent vigilants : « *anticiper pour ne pas subir ; proposer pour orienter* ». C'est sous ce mantra que l'ACAP a versé aux débats européens une soixantaine de propositions consignées dans son Livre Blanc pour l'Agriculture Pyrénéenne. Impliquant plus d'une centaine de pyrénéens dans son écriture, débattu avec les parlementaires européens, partagé avec les autres massifs français, ce livre blanc est aujourd'hui notre livre de chevet. Bien outillés, les Pyrénées peuvent engager avec les services du Ministère de l'Agriculture l'écriture du Plan Stratégique National de mise en œuvre de la PAC et leurs déclinaisons régionales pour que la prochain PAC soit celle d'une montagne agricole vivante et réinventée.

La gestion collective de l'espace pastoral montagnard, bien que très diverse, est une spécificité du pastoralisme pyrénéen. Vous l'avez compris, nous croyons en la force d'un collectif. Nos montagnes auront un avenir si nous travaillons ensemble. En 2014, l'ACAP fondait son Comité d'Orientation Economie Agricole et Territoire. Instance de débat et de dialogue, elle conviait l'ensemble des partenaires institutionnels et financiers des Pyrénées afin d'élaborer un plan d'action partagé pour l'agriculture pyrénéenne. En juillet 2016, le Comité de Massif se proposait de reprendre en son sein les travaux de ce groupe. Mais ce n'est qu'en février 2019 que le Comité de Massif renouvelé a tenu une première réunion du groupe de travail « agriculture, pastoralisme et filières de montagne ». Unifié dans leurs diversités, les Pyrénées peuvent engager avec les services de l'Etat et les Régions l'écriture des prochains contrats de Plan Etat-régions.

Plus largement, l'ACAP attache une très grande importance à la notion de subsidiarité dans la définition et la mise en œuvre des Politiques publiques.

Qui pensait que les Pyrénées étaient éloignées des centres de décisions ? L'ACAP agit telle une courroie de transmission des besoins du terrain vers les centres de décisions et réciproquement. Elle veille avant tout à défendre les intérêts des agriculteurs, les mandants des élus du bureau de l'ACAP.

Fraîchement installés, les élus du bureau de l'ACAP s'engagent à assurer une continuité dans les travaux de l'association, défendant un massif vivant, innovant, riche et fier de son patrimoine.



« Anticiper pour ne pas subir ; proposer pour orienter.

Nous ferons de nos montagnes un véritable terrain d'expérimentation.

Lorsque pastoralisme rime avec modernisme »

**Philippe Lacube,
Président de l'ACAP**

RAPPORT D'ACTIVITES

ASSEMBLEE GENERALE ACAP 2019

1 L'ACAP, C'EST QUI ?

1.1 UNE EMANATION DES CHAMBRES DEPARTEMENTALES

Les Chambres d'Agriculture des Pyrénées, interlocuteurs des pouvoirs publics et des collectivités territoriales pour toutes les questions relatives à l'agriculture, à la valorisation des productions et à la gestion concertée des territoires agricoles, ont décidé, compte-tenu des préoccupations communes à l'échelle des Pyrénées et de l'existence d'interlocuteurs politiques spécifiques à la dimension Massif, de se regrouper pour échanger et développer des éléments partagés relatifs à la politique de montagne.

Association loi du 1^{er} juillet 1901 à but non lucratif selon le décret du 16 août 1901, conformément aux dispositions de l'article L511-5 du code rural, l'ACAP est une structure interdépartementale émanant des six chambres départementales du Massif des Pyrénées.

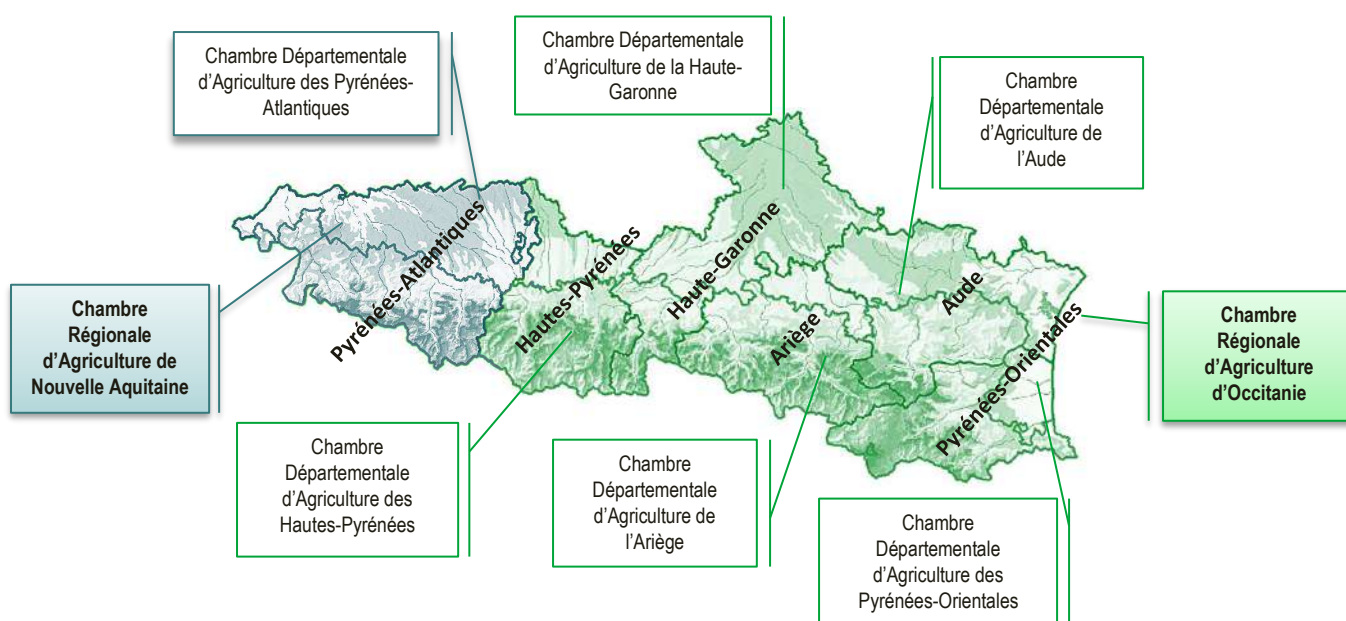


Figure 1. Membres statutaires de l'ACAP

L'ACAP vise à apporter un degré supplémentaire de cohérence aux positions et aux actions des chambres d'agriculture en faveur de la montagne. Elle débat et délibère sur la stratégie pyrénéenne. A ce titre, elle définit les priorités de la mandature dans le respect des orientations adoptées par ses membres. Cette stratégie est portée à connaissance des chambres d'agriculture départementales et régionales et de l'APCA afin que soient efficacement défendus les enjeux spécifiques aux territoires et activités agricoles et pastorales montagnardes.

1.2 UNE GOUVERNANCE AD HOC

L'ACAP représente avant tout les intérêts de ses mandants. Il ne faut jamais perdre de vue que les élus de l'association représentent les agriculteurs des Pyrénées. Exercice difficile que de garder à l'esprit les préoccupations du terrain dans des discussions souvent éloignées de ce même terrain.

L'ACAP c'est aussi l'unité Pyrénées. A l'heure de la régionalisation, il est essentiel de garder une véritable « *unité massif* ». Cette dimension « *massif* », c'est l'art du compromis, l'art du consensus.

Elle doit veiller à :

- ▶ une représentation géographique des membres qui participent au bureau, condition *sine qua non* du compromis véritablement acté ;
- ▶ une cohérence entre les désignations des représentants à l'ACAP et des élus référents régionaux montagne et service pastoralisme ;
- ▶ une plus grande implication des directeurs des chambres départementales dans le réseau.

Pour y parvenir, l'ACAP a adopté une gouvernance plurielle.

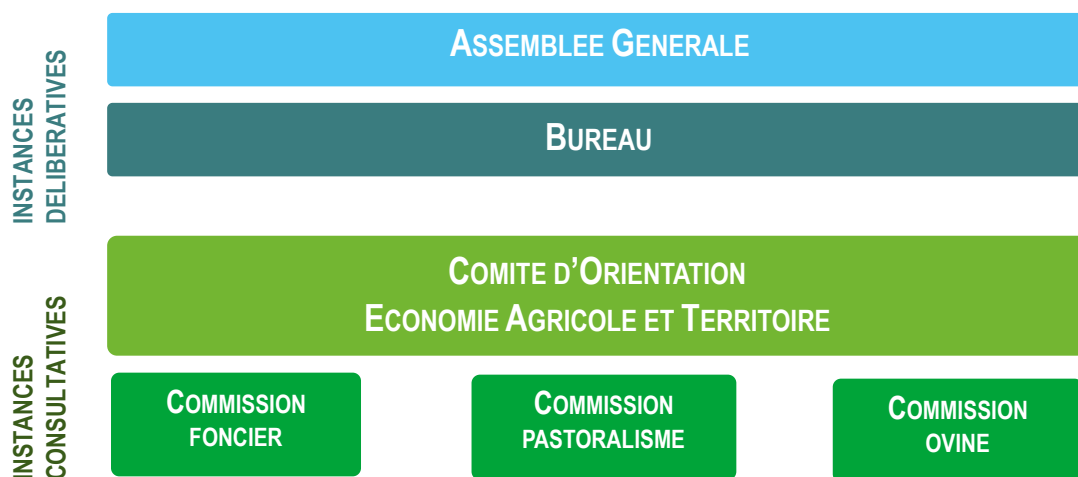


Figure 2. Gouvernance de l'ACAP

L'Assemblée Générale se réunit une fois par an pour débattre des orientations de l'ACAP et se prononcer sur les rapports statutaires. Elle est constituée de 3 représentants (président, administrateur, qualifié) par chambre départementale et d'un représentant par chambre régionale (président, administrateur, qualifié). Sont également invités les partenaires institutionnels et techniques.

Le bureau se compose d'un représentant (titulaire ou son suppléant) par chambre départementale. Sont également invités les représentants des chambres régionales et du syndicalisme majoritaire JA /FSEA.

En 2013, l'ACAP ouvrait les débats du bureau à ses partenaires institutionnels et financiers (CGET, DRAAF, DDT, Préfet de Massif, Conseils Régionaux et Conseils Départementaux) en installant son **Comité d'Orientation Economie Agricole et Territoire (COMEAT)**.

Fonction des actualités et des enjeux, l'ACAP anime des commissions thématiques. Trois commissions ont successivement été créées, mais c'est la **commission pastoralisme** qui est la plus active aujourd'hui. Elle convie les membres du bureau, du COMEAT et les services pastoraux du massif des Pyrénées (CDEO, GIP-CRPG, Association des AFP, Fédération Pastorale de l'Ariège).

Suite aux élections des chambres d'agriculture début 2019, l'ACAP a procédé au renouvellement des ses instances. L'Assemblée Générale et le bureau se composent comme suit :

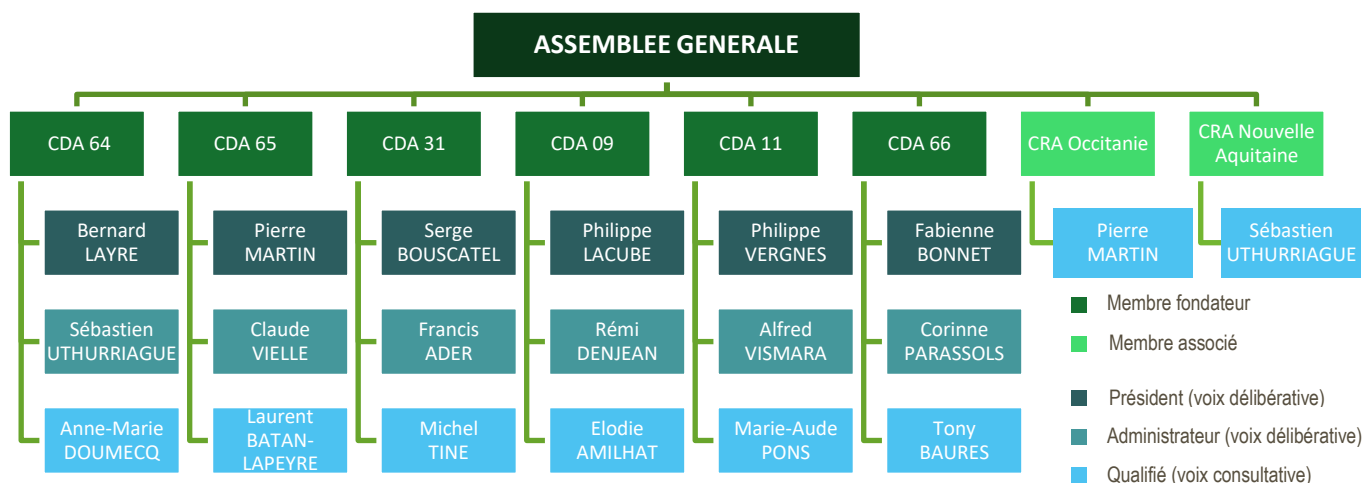


Figure 4. Membres renouvelés en avril 2019 de l'AG de l'ACAP

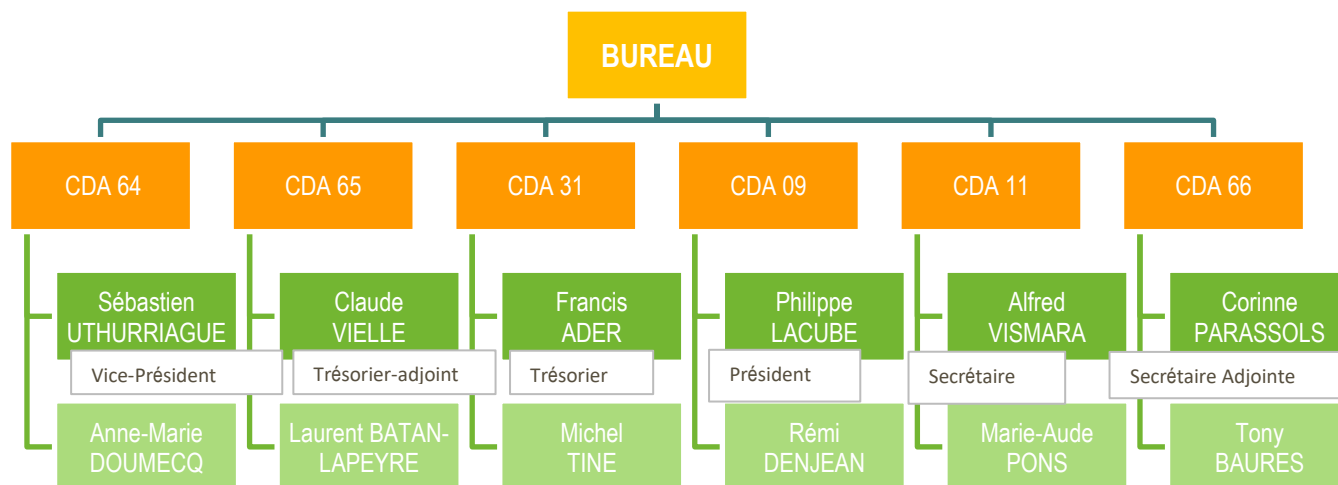


Figure 3. Membres renouvelés en avril 2019 du bureau de l'ACAP

A l'occasion du renouvellement de ses instances, le bureau de l'ACAP réuni le 3 avril 2019 à Toulouse a proposé une modification des statuts de l'association afin d'augmenter de 1 à 2 le nombre de représentants par chambre départementale. En écho, une modification du règlement intérieur voté à l'unanimité lors de l'AG 2016 Eyne est également soumise au vote afin que soient systématiquement conviés les Présidents de chambres départementales au bureau de l'ACAP.

2 L'ACAP, POUR FAIRE QUOI ?

2.1 AMBITIONS ET PLAN D'ACTION 2017-2020

Les élus de l'ACAP nourrissent trois ambitions fortes pour l'agriculture pyrénéenne : quelle soit durable et autonome, qu'elle soit reconnue, légitime et forte dans ses territoires, qu'elle soit tournée vers l'avenir. Pour y prétendre, l'ACAP articule toutes actions qu'elle conduit avec l'un des quatre axes de son projet politique.

A l'occasion de l'Assemblée Général 2016 à Eyne, l'ACAP a proposé un atelier collaboratif de révision à mi-parcours de son projet politique. La **priorité avait donné aux axes stratégiques 3) « consolider les rôles du pastoralisme dans le développement durable des Pyrénées »** et **4) « construire des politiques plus stratégiques et intégrées »**. Les missions de l'ACAP avaient été clarifiées en conséquence et recentrées sur le **lobbying et la prospective**.



Figure 5. Axes stratégiques du projet politique de l'ACAP

Fort de ces orientations consolidées, le bureau de l'ACAP avait élaboré son plan d'action dans la perspective d'éclairer les décideurs publics. Destiné à être versé aux débats qui entourent l'élaboration des grandes politiques européennes et nationales, ce **plan d'action couvre la période de 2017 à début 2020**.

En avril 2019, à l'occasion de renouvellement du bureau de l'ACAP, les membres fraîchement élus ont voté la poursuite des actions de l'ACAP. Projet politique et plan d'actions ont par ailleurs largement abondé le livre blanc pour les Pyrénées. Par souci de cohérence, le maître mot pour 2019 reste celui de « **continuité** ».

Le projet politique de l'ACAP sera révisé en 2020, enrichi des débats du **Carrefour de l'agriculture pyrénéenne en juillet 2019**.

Ainsi, le plan d'action de l'ACAP, ayant vocation à éclairer les décideurs publics, poursuit les objectifs stratégiques suivants :

- ▶ Contribuer à mettre en évidence les intérêts des systèmes pastoraux dans leurs dimensions économiques, sociales et environnementales ;
- ▶ Informer le grand public des biens et des services produits par le pastoralisme ;
- ▶ Identifier et promouvoir les systèmes innovants et durables ;
- ▶ Innover collectivement pour valoriser les biens issus des activités agricoles et pastorales dans une gestion durable du patrimoine naturel et culturel.

Il dessine les contours d'une **méthode globale** définie comme suit :

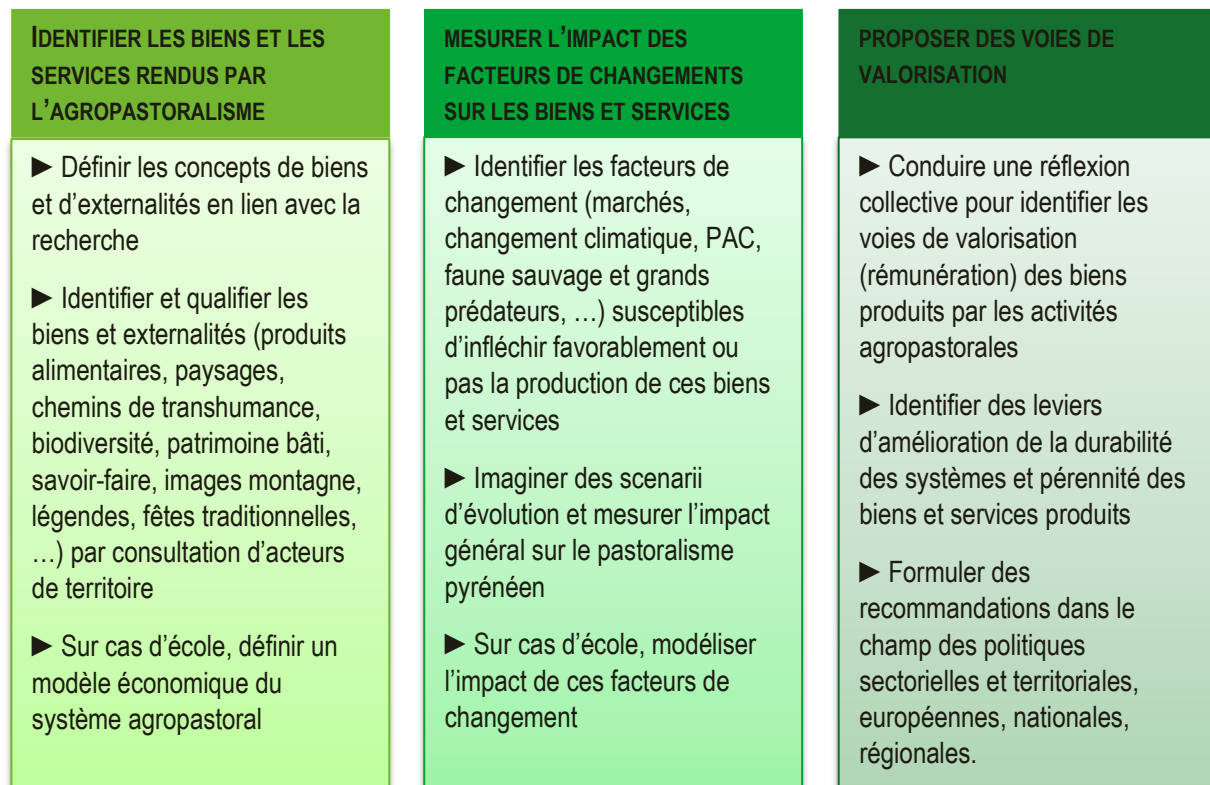


Figure 6. Objectifs opérationnels du plan d'action de l'ACAP 2017-2019

Concrètement, ce plan d'action se traduit en une série de programmes techniques et politiques qui ont vocation à être poursuivis jusqu'à échéance 2020. De sa capacité d'adaptation dépendra la force de résonance des voix pyrénéennes dans les débats publics qui les concernent.

Pour se faire, l'ACAP dispose des moyens suivants :

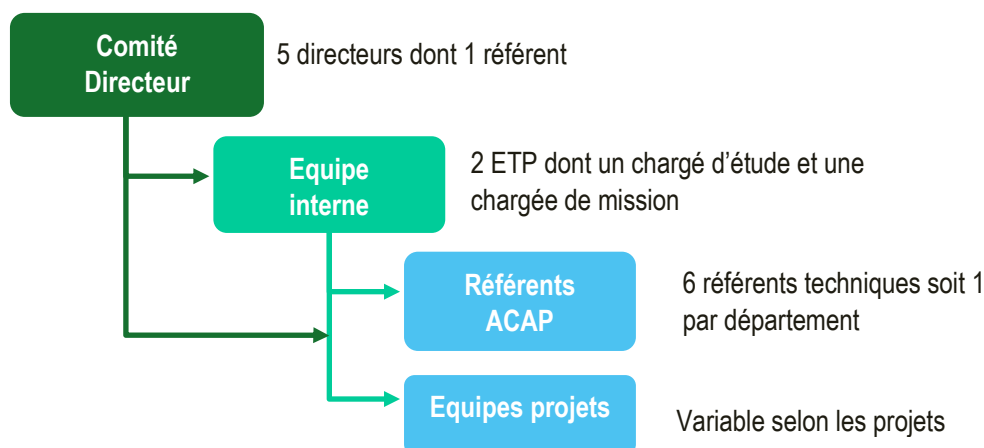


Figure 7. Les équipes techniques de l'ACAP

A l'équipe technique permanente interne s'ajoute une équipe technique à géométrie variable interne aux membres fondateurs et membres associés mais également aux partenaires conventionnés au grès des projets. Ce sont les « équipes projets ».



L'équipe des « référents ACAP » assure de façon permanente le lien entre l'ACAP et les chambres départementales.

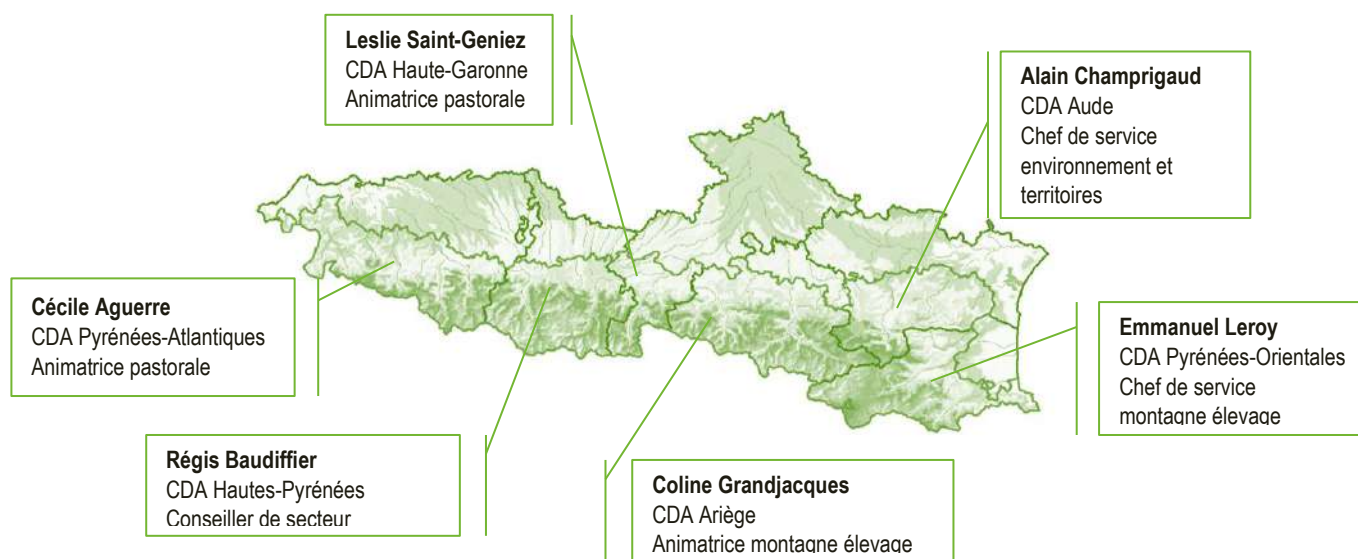


Figure 8. Les référents techniques ACAP assurent une veille permanente des dossiers montagne

Les agents mobilisés sur le plan d'action de l'ACAP endossent trois grandes catégories de missions : de veille et de prospective, de coordination de projet et de lobbying. A l'interface des missions politiques et techniques, l'ACAP déploie des actions de communication visant à faire connaître les résultats des projets qu'elle met en œuvre et sensibiliser les partenaires, élus et grand public. La gestion courante des affaires de l'ACAP est un champ transversal qui englobe le suivi des dossiers comptables, juridiques et structurels.

En 2018, le temps de travail des agents interne est ventilé comme suit :

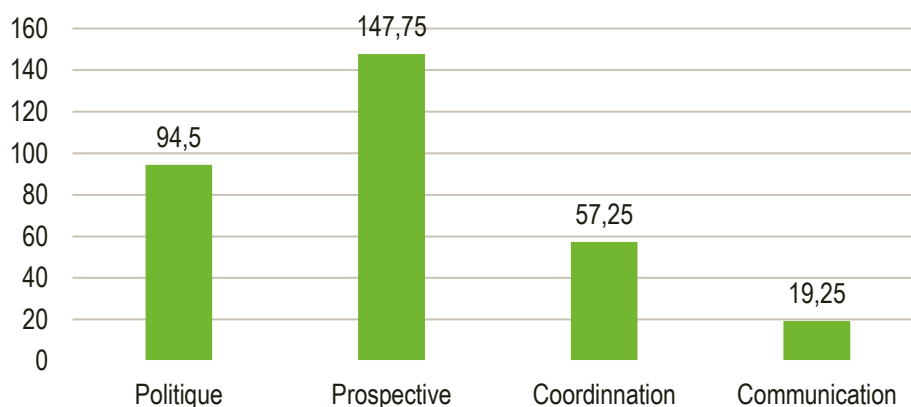


Figure 9. Allocation des jours travaillés des agents par catégorie de mission pour l'année 2018

Considérant les missions de gestion courante, de coordination et de communication globalement réparties au prorata des temps alloués par mission régulière de production, l'ACAP consacre 60% de ses activités à des actions de veille et de prospective et 40% à des actions de lobbying.

L'activité de l'ACAP se répartie entre actions conventionnées et actions supportées par les fonds propres des membres fondateurs.

En 2018, conformément au plan d'action, l'ACAP s'est investie dans quatre projets d'étude dont la complémentarité est la garantie d'atteindre les objectifs fixés par les élus de l'ACAP.

	1) IDENTIFIER LES BIENS	2) MESURER L'IMPACT DES FACTEURS DE CHANGEMENT	3) PROPOSER DES VOIES DE VALORISATION
FNADT - Inventaire patrimonial des biens et services générés par le pastoralisme	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Typologie des espaces pastoraux ▶ Consultation d'experts selon les trois entités géographiques des Pyrénées 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Identification des facteurs de changement 	
CASDAR Massif ODAPy Analyse d'impact de la réforme de la PAC sur la gestion collective des estives	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Typologie des modes de gestion des estives (règlements de transhumance) ▶ 3 estives cas d'école représentatif de la diversité des gestionnaires d'estive (AFP / GP / Com.Syndicale) 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Etude d'impact de l'éligibilité des surfaces pastorales à la PAC sur les règlements de transhumance (légiféré et d'us et coutumes) ▶ Illustration sur les 3 cas d'écoles 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Repérer les formes résilientes et/ou innovantes ▶ Communiquer auprès des éleveurs et gestionnaires, des services pastoraux et chambres (plaquettes, 3 journées INNOV'ESTIVE, Com. Pasto)
Réseau Rural Agropastoralisme	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Typologie INOSYS France des systèmes pastoraux de montagne ▶ Auditions dans les territoires 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Analyses des évolutions macro des surfaces pastorales, des systèmes d'exploitation pastoraux ▶ Analyses croisées des évolutions des aides consacrées au pastoralisme 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Propositions partagées pour mieux accompagner le pastoralisme dans toutes ses dimensions
PIRINNOVI	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Suivis fermes de références systèmes ovins de montagne 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Analyses d'impacts des facteurs de changement sur fermes en suivies 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Synthèse des systèmes résilients et / ou innovants ▶ Propositions de leviers

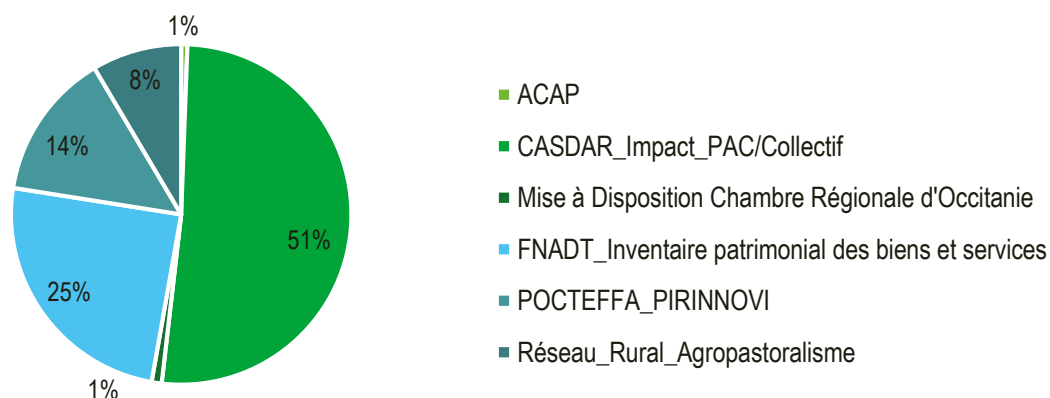


Figure 10. Affectation du temps de travail par actions conventionnées

2.2 ETUDES PROSPECTIVES

FNADT – INVENTAIRE PATRIMONIAL DES BIENS ET SERVICES GENERES PAR LE PASTORALISME

- ▶ **Objectif** : dresser la liste des biens et services générés par le pastoralisme
- ▶ **Durée** : 12 mois, de janvier à décembre 2018
- ▶ **Budget** : 31 430 € dont 25 125 € de FNADT et 6 305 € d'autofinancement ACAP

La question de la qualification des produits et co-produits issus des activités pastorales est un champ largement investi par la recherche mais peu par les acteurs économiques et territoriaux. Grâce au soutien financier du Commissariat de massif, l'ACAP s'est consacrée à l'élaboration d'un protocole rigoureux d'identification de ces biens par voies de consultations publiques.

Clôturée en décembre 2018, cette étude pose les fondements de deux prochaines études soumises à appel à projet dans le cadre du dispositifs SUDOE et H2020.

INTERREG FEDER SUDOE – PATRIMPASTO

- ▶ **Objectif** : améliorer la durabilité des espaces pastoraux en gestion collective
- ▶ **Durée** : 30 mois, de fin 2020 à fin 2023
- ▶ **Budget** : 1,2 M € dont 900 000 € de FEDER et 93 750 € d'autofinancement ACAP

PATRIMPACTO est un projet d'envergure porté et développé par l'ACAP dans le cadre du dispositif **INTERREG SUDOE** en partenariat avec la France, l'Espagne et le Portugal. Soumis au 2nd appel à projet en 2017 mais non retenu à deux places près, l'ACAP prévoit de le déposer de nouveau à l'occasion du 4^{ème} et dernier appel à projet.

Avec un appel à projet planifié en deux temps – 1^{ère} phase fin octobre 2019, 2^{nde} phase courant février 2020 – l'ACAP espère engager les travaux fin 2020 et terminer le projet début 2023. Compte-tenu du retard dans la programmation de ce dispositif INTERREG, la période de réalisation est réduite à 2,5 ans au lieu de 3.

Le budget total est estimé à 1,2M€ réparti entre 7 partenaires bénéficiaires complémentaires de par leurs missions (développement agricole, enseignement & recherche, collectivités territoriales, gestionnaires d'espaces naturels) et leurs origines géographiques (Pyrénées françaises, Région Nord du Portugal, Mont Cantabriques). Les objectifs de ce projet sont pluriels mais visent un but commun : trouver des solutions pour améliorer la durabilité des espaces pastoraux en gestion collective, dans le respect de la multifonctionnalité et du multusage qui les caractérisent. Il se décline en trois objectifs opérationnels :

- Connaître l'évolution des espaces pastoraux et l'impact sur la production de biens et services.
- Construire et mettre en œuvre des plans d'action pour une gestion adéquate et adaptée des espaces pastoraux pilotes.
- Proposer des stratégies politiques pour promouvoir une gestion équilibrée et durable des zones pastorales de montagne collectives.



En décembre 2018, l'ACAP réunissait ses partenaires pour réamorcer la dynamique de projet dans la perspective du dernier appel à projet.

Figure 11. Réunion à Burgos en décembre 2018 des partenaires bénéficiaires du projet

Le PNR des Pyrénées Ariégeoises a rejoint le consortium des partenaires bénéficiaires. Il agira comme chef de file pour le PNR des Pyrénées-Catalanes et le Parc National des Pyrénées.

H2020 MOUNTAIN VALUES

Program Horizon 2020. RUR-01-2018-2019: Building resilient mountain value chains delivering private and public good

Parallèlement, un nouvel appel à **projet H2020** s'est ouvert en 2018 dont les objectifs stratégiques correspondent en tout point avec ceux de PATRIMPASTO : proposer des solutions techniques et des dispositifs politiques au décideurs afin de développer et accompagner spécifiquement les chaînes de valeurs qui garantissent la fourniture de biens privés et publics issus de la gestion du territoire dans les zones de montagnes européennes.

Sollicitée par Euromontana, l'APCA a proposé d'impliquer l'ACAP dans l'élaboration et le montage du projet. Aujourd'hui retenus en 1^{ère} phase de l'appel à projet, les 15 partenaires bénéficiaires du projet finalisent le montage pour un dépôt à l'automne 2019. Si retenu, le projet serait planifié de fin 2010 à fin 2023 et impliquerait :

- 9 massifs européens ;
- 20 - 25 cas d'école de chaînes de valeur pour déployer des analyses prospectives et proposer de tester 10 actions innovantes ;
- Des évaluations de politiques actuelles et recommandation pour l'avenir ;
- pour aborder analyses prospectives ainsi que mise en place de 10 actions innovantes.



Figure 12. Réunion des partenaires bénéficiaires du projet à Zurich

L'ACAP coordonnera le groupe de tâches 6 (WP6 : Options politiques, recommandations et outils renouvelés pour améliorer les interfaces entre politique, science et société) avec l'APCA. Sur les 25 cas d'écoles retenus, l'ACAP illustrera celui de la filière bovine dans les Pyrénées.

Les partenaires se sont réunis en juin 2019 à Bruxelles.

CASDAR MASSIF – ODAPY ET ANALYSES D'IMPACT DE LA PAC SUR LA GESTION COLLECTIVE DES ESTIVES

- ▶ **Objectif** : construire des outils de veille et de prospective à l'échelle des Pyrénées pour éclairer les décideurs publics dans les sujets d'actualités
- ▶ **Durée** : 12 mois avec reconduction pluriannuelle
- ▶ **Budget annuel** : 62 380 € dont 49 651 € de CASDAR et 12 729 € d'autofinancement ACAP

L'ACAP assure des actions de développement des outils de veille et de prospectives. C'est le cas du programme **CASDAR Massif** à travers lequel l'ACAP enrichi **l'observatoire dynamique de l'agriculture pyrénéenne** de données qu'elle traite dans ses différents projets et études prospectives.

Ce dispositif joue un rôle essentiel dans le fonctionnement de l'ACAP et de ses homologues des autres massifs français. C'est l'outil clé à partir duquel les structures de massif sont en capacité de répondre aux attentes de leurs membres et de leurs partenaires institutionnels et financiers ; raison pour laquelle ce socle est commun à tous les programmes CASDAR de Massif en France. Ce constat a été conforté à l'occasion d'un audit de l'ensemble de ces programmes conduit par le Ministère en 2017. L'observatoire agit en effet comme un levier à la mise en réseau des acteurs à l'émergence de projets structurants.

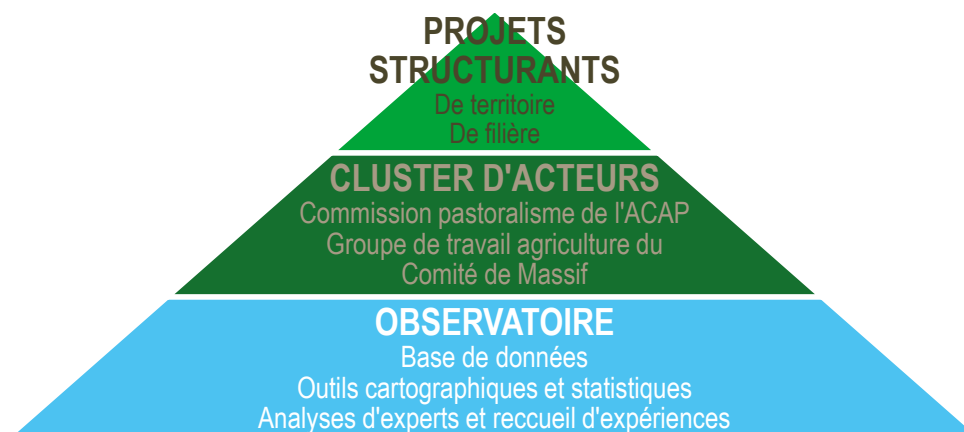


Figure 13. Architecture générale du dispositif CASDAR pour les structures de massif

C'est parce que chaque structure de massif dispose d'un socle commun que le **groupe RESIM va travailler en 2019 à l'étude de faisabilité d'un observatoire mutualisé à l'échelle inter massif.**

Aujourd'hui, les élus de l'ACAP ont fait le choix de recentrer les actions d'observations et de prospectives sur les particularismes des estives en gestion collective et de l'impact de la réforme sur ces systèmes. 2018 fut consacrée à l'acquisition d'un panel de données caractérisant le pastoralisme collectif à partir duquel une typologie des gestionnaires d'estives collectives fut établie. Une enquête en ligne permet de consulter 285 gestionnaires d'estive sur les 400 environ recensés dans les Pyrénées.

Le programme CASDAR est un véritable outil au service de la politique de Massif dont l'une de ses premières orientations vise à conforter le pastoralisme collectif. Nous insistons ici sur l'ambition de ce programme : servir la politique de massif. A cet effet, il se positionne comme un véritable outil d'animation d'un réseau pastoral pyrénéen. Piloté par le bureau de l'ACAP, les résultats de ce programme sont préalablement débattus par les membres de la commission pastoralisme de l'ACAP et versés aux débats du groupe de travail agriculture et pastoralisme installé en 2018. C'est pourquoi le commissariat de massif augmentera les moyens financiers de ce programme d'environ 25 000€ pour l'année 2019.

RESEAU RURAL - ETUDE INTER MASSIF D'IDENTIFICATION DES VOIES D'AMELIORATION DES SOUTIENS PUBLICS AU PASTORALISME

- ▶ **Objectif** : innover collectivement pour mieux soutenir l'agropastoralisme français
- ▶ **Durée** : 36 mois, de juin 2015 à juin 2018
- ▶ **Budget** : 74 926 € dont 31 486 € de FEADER, 19 788 € d'Etat RR, 8 667 € de CASDAR Pyrénées et 14 985 € d'autofinancement ACAP

Depuis 2015, l'ACAP s'insère dans un projet **national Réseau Rural** porté par son homologue Alpin, le SUACI. Il s'intitule « **Innover collectivement pour mieux soutenir l'agropastoralisme** ». En 2016, l'ACAP a mené dans ce cadre une série de trois auditions dans les Pyrénées (Quillan, Saint-Gaudens et Mauléon) conviant une centaine de participants au total. Le SUACI et le SIDAM ont réalisé un exercice analogue sur les Alpes et le Massif Central mobilisant chacun une quarantaine de participants. Ces exercices ont permis d'apprécier les attentes et les besoins des acteurs du pastoralisme dans les champs des exploitations agricoles, de la valorisation des produits, de la gestion des espaces pastoraux et des politiques publiques.

Par binômes structures de massif et services pastoraux, des expertises thématiques ont été produites de façon à objectiver et illustrer les consultations d'acteurs. Trois groupes de travail ont été constitués autour des moyens de fonctionnement du pastoralisme, de l'économie des filières et des politiques publiques.

La synthèse de ces travaux a fait l'objet d'une **ébauche de livre vert pour le pastoralisme français à horizon 2020** et a été restituée aux montagnards dans un format analogue à celui des consultations d'acteurs. Le séminaire de clôture du projet a eu lieu le 3 mai 2018 à Paris.



Figure 14. Restitution des travaux du projet RRN dans les Pyrénées (de gauche à droite : à Saint-Gaudens puis à Saint-Palais)



Figure 15. Séminaire de clôture du projet réseau rural : Pierre Martin, Fabrice Pannekoucke et Jean-Louis Cazaubon

INTERREG FEDER POCTEFA - PIRINNOVI

- ▶ **Objectif** : identifier les leviers d'amélioration de la durabilité des exploitations ovines dans les Pyrénées
- ▶ **Durée** : 36 mois, de juin 2016 à juin 2019
- ▶ **Budget** : 100 924 € dont 65 601 € de FEDER et 35 325 € d'autofinancement ACAP

Au-delà de ses missions régulières de prospectives et de lobbying, l'ACAP assure des missions de coordination pour le compte des chambres d'agriculture. C'est le cas du projet **PIRINNOVI de coopération Franco-Espagnol financé par de l'INTERREG POCTEFA**. Dans la continuité du plan d'action générique de l'association, ce projet répond aux attentes des professionnels agricoles car il a pour objet de repérer les formes d'exploitations innovantes dans la filière ovine et les leviers d'amélioration de la filière. Mobilisant cinq chambres départementales des Pyrénées, le pilotage institutionnel du projet est assuré par la Commission ovine de l'ACAP, présidée par Francis Ader. Initié en 2016, PIRINNOVI se prolongera jusqu'en juin 2019.

Ce projet s'articule selon deux axes :

- ▶ **Axe Durabilité**: Analyse technico-économique, sociale et environnementale. Simulations prospective participative pour chercher des solutions alternatives et orientation vers la rentabilité ;
- ▶ **Axe Génétique** : Sélection efficace des reproducteurs les plus performants.

L'ACAP intervient principalement sur le premier axe et coordonne l'Action 3 – analyse technico-économique – en partenariat avec l'IDELE :

- Choix d'indicateurs caractérisant la durabilité des systèmes ovins communs Espagne-France ;

- Travail sur l'installation des nouveaux éleveurs. Fiches parcours d'installation réussie ;
- Étude sur l'état de la filière ovine dans les PC ;
- Simulation prospective : réalisation de 7 focus groupes (PA, PC, PO). Proposition et validation des scénarios pour l'accompagnement des éleveurs.



Figure 16. Focus groupes PIRINNOVI. De gauche à droite en haut : dans les Pyrénées-Orientales et les Pyrénées-Atlantiques. En bas : dans les Hautes-Pyrénées

L'ACAP est également impliquée dans l'action 2 Communication avec :

- L'organisation d'une conférence PIRINNOVI à l'occasion des Pyrénéennes ;
- L'organisation d'une conférence, la tenue d'un stand et l'accueil d'une délégation espagnole à l'occasion du salon de Tarbes ;
- La réalisation d'un film de 7 min avec le cinéaste Marc Cousin ;
- L'organisation d'un séminaire final à Saragosse en avril 2019.



Figure 17. Photos en haut : à gauche, les Pyrénéennes, à droite : séminaire final à Saragosse. Photos en bas : salon agricole de Tarbes

2.3 PROPOSITIONS POLITIQUES

De leurs réflexions prospectives, les élus de l'ACAP ont élaboré des propositions politiques réunies aujourd'hui dans le **LIVRE BLANC DE L'AGRICULTURE DES PYRENEES**. Ce livre c'est :

- ▶ une vingtaine de propositions pour orienter le développement agricole du massif des Pyrénées. C'est l'analyse des principaux enjeux de l'agriculture pyrénéenne qui a mis en évidence trois orientations majeures de développement visant à sécuriser et renouveler les exploitations, mieux valoriser les produits et renforcer la compétitivité des filières et enfin faire reconnaître le rôle du pastoralisme dans la gestion des territoires.
- ▶ une vingtaine de propositions pour mettre en place des politiques publiques plus stratégiques et plus intégrées à l'échelle européenne, nationale et régionale. Il s'agit ici de proposer des dispositifs d'accompagnement au développement agricole comme des éléments de réponse aux principaux enjeux.
- ▶ une vingtaine de propositions pour déployer intelligemment un dispositif spécifique à l'échelle du massif des Pyrénées. Parce que les Pyrénées, unies dans leur diversité, hébergent des formes d'agricultures, des pratiques et des environnements spécifiques, elles doivent pouvoir bénéficier de dispositifs spécifiques et adaptés.



Figure 18. Architecture du livre Blanc de l'ACAP

Le 1^{er} juin 2018, la commission européenne présentait sa proposition législative pour la réforme de la PAC post-2020, portant à 6 le nombre de règlements en cours d'élaboration pour la prochaine programmation :

- ▶ 3 relevant de la PAC, FEADER et FEAGA
- ▶ 2 relevant de la politique de cohésion (FEDER, FC et INTEFONDS)
- ▶ 1 relevant de la coopération INTERREF

Véritable livre de chevet, les élus de l'ACAP ont passé chacun de ces textes aux cribles de leurs propositions et ont ainsi contribué à l'élaboration des règlements définitifs en :

- Proposant aux députés européens de déposer plus de 60 amendements aux projets de règlements :
 - 38 au règlement PAC
 - 14 au règlement INTERFONDS
 - 7 au règlement FEDER

- 3 au règlement INTERREG
- Et sur les 7000 amendements finalement déposés par les députés européens, en soutenant ou rejetant plus de 240 amendements :
 - 77 soutiens
 - 163 alertes

Consécutivement aux élections européennes, l'exercice de réforme des grandes politiques a pris du retard. Toutefois, l'ACAP préfère ne pas attendre la publication officielle des règlements européens pour anticiper l'écriture du prochain plan stratégique national. Seront travaillées prioritairement les questions de l'éligibilité des surfaces pastorales dans la prochaine PAC, la définition de l'agriculteur authentique ou actif, la rémunération des biens publics générés par l'activité agricole dans le premier pilier et les programmes agricoles spécifiques montagne ou le fameux projet stratégique pour l'Agriculture des Pyrénées.

3 L'ACAP, AVEC QUI ?

3.1 LA VOIX DES PYRENEES DANS LE RESEAU CONSULAIRE

Emanation des chambres d'agriculture, l'ACAP articule ses travaux avec ses partenaires consulaires : chambres d'agriculture régionales d'Occitanie et de Nouvelle Aquitaine, structures de Massif et Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture.

A L'ECHELON REGIONAL

A l'échelon régional d'abord, puisque les chambres régionales sont membres associées, l'articulation entre les travaux de l'ACAP et ceux des chambres régionales est garantie par la représentation politique. Les chambres régionales sont toutes deux dotées de commission montagne co-présidées par les élus représentant les chambres régionales au sein de l'ACAP. Seule la chambre régionale d'Occitanie est dotée d'une commission pastoralisme au sein de laquelle siègent les élus représentants les chambres départementales à l'ACAP.

La Chambre d'Agriculture Régionale d'Occitanie dispose de moyens techniques hérités du SUAMME pour traiter des questions montagnes et pastoralisme. 7 ETP (2 en Région, 5 dans les départements adhérents) assurent à la fois des missions politiques, d'études économiques et de veille mais aussi des missions opérationnelles de terrain. Ces moyens sont organisés dans le cadre d'un service commun associant aujourd'hui les 5 chambres d'agriculture départementales de l'ex-région Languedoc-Roussillon et la Chambre d'Agriculture Régionale d'Occitanie, avec une gouvernance plurielle. Ce service a d'abord des fonctions de veille / expertise / références / méthode sur les questions pastorales (montagne et hors montagne) et intervient jusqu'ici prioritairement en appui des chambres d'agriculture départementales. A ce jour, il intervient dans la prospective liée à l'impact de la PAC (par exemple l'étude sur l'impact du prorata), mais peu sur les problématiques « massif ».

A L'ECHELON NATIONAL

A l'échelon national ensuite, où l'APCA a remplacé le groupe permanent montagne par un réseau d'élus régionaux référents montagne et les présidents des structures de massif. Ce réseau, rattaché à la commission territoire n'est pas encore opérationnel mais devrait-être présidé par Patrick Escure, président de la Chambre du Cantal et membre du SIDAM.

3.2 LA VOIX DES PYRENEES AUX DIFFERENTES ECHELLES DE PROGRAMMATION POLITIQUE

Avec plus de 10 ans d'existence, l'ACAP est aujourd'hui une instance reconnue et insérée dans les réseaux politiques et techniques aux différentes échelles de programmation : européenne, nationale, régionale et locale.

A L'ECHELON TRANSFRONTALIER : STRATEGIE PYRENEENNE

La stratégie pyrénéenne, en cours d'écriture par la Communauté de Travail des Pyrénées (CTP), veut donner aux partenaires régionaux un cadre lisible des actions programmées à l'échelle des Pyrénées dans sa dimension transfrontalière. Elle articulerait les financements engagés dans les programmes européens de coopération (INTERREG FEDER POCTEFA ET SUDOE) et leurs contreparties nationales.

A L'ECHELON MASSIF : SCHEMA DE MASSIF DES PYRENEES

Le schéma directeur pour le développement du massif des Pyrénées est piloté par le Comité de Massif des Pyrénées renouvelé en mai 2018 consécutivement à la révision de la loi montagne de 1985. Y siègent 1 élu représentant la FRSEA (Bernard Moules) et 1 élu représentant l'ACAP.

Tous deux siègent également à la commission permanente du Comité de Massif. Bernard Moules assure la présidence de la commission « produit de montagne ». Le Comité de Massif a validé l'installation d'un groupe de travail « pastoralisme, agriculture et filières de montagne ».

Le financement des actions qu'il préconise est assuré par la convention interrégionale de Massif des Pyrénées (ou CIMP) comme cadre lisible des crédits consacrés aux Pyrénées et provenant de différents programmes (FNADT, PDRR FEADER, POI FEDER et contreparties nationales).

Afin de garantir une représentation du consulaire agricole équilibrée entre les deux régions, l'ACAP soumettra, à l'issue des élections syndicales, la candidature de Sébastien Uthurriague dans le collège des syndicaux et Philippe Lacube dans le collège des représentants consulaires.

A L'ECHELON REGIONAL : PLAN MONTAGNE

Le parlement de la montagne en Occitanie ou encore les services de l'Etat et collectivités territoriales en Nouvelle-Aquitaine ont élaboré un plan montagne comme cadre de réflexion et de programmation lisible des crédits consacrés à la montagne provenant de différents programmes (PDRR FEADER, PO FEDER, PO FSE et contreparties nationales).

A L'ECHELON NATIONAL : LOI MONTAGNE

Le Conseil National de la Montagne, instance consultative, assure une veille de l'application de la loi montagne. Sébastien Uthurriague y siège en tant que représentant du Comité de Massif des Pyrénées, Bertrand Gerbet pour le compte de la FNJA.

A L'ECHELON NATIONAL : PLAN STRATEGIQUE NATIONAL DE MISE EN ŒUVRE DE LA PAC

Pilotée par les services du Ministère de l'agriculture (DGPE), l'ACAP est associé aux travaux du groupe consacré à la reconnaissance et l'éligibilité des surfaces pastorales dans la prochaine PAC.

3.3 RESEAUX TECHNIQUES, DE VEILLE ET DE PROSPECTIVE

A L'ECHELON EUROPEEN

L'ACAP est membre d'**Euromontana** depuis 2008 moyennant une cotisation annuelle de 1 100€. En mars 2018, François Toulis alors représentant de l'ACAP participa à un débat interne à Euromontana sur la question de la prédation dans les Alpes à Moutiers. En octobre prochain, elle intégrera le Comité directeur en la personne d'Alfred Vismara, aux côtés de Christophe Léger pour l'APCA et Dominique Fayel pour la FNSEA.

L'ACAP est membre d'**Europe Directe** depuis 2018 moyennant une cotisation annuelle de 750€.

A L'ECHELON PYRENEEN

L'ACAP anime une commission pastoralisme qui associe ses membres fondateurs, les services pastoraux, les services de l'Etat (DDT, DRAAF et CGET) et les Conseils Régionaux d'Occitanie et de Nouvelle Aquitaine. Instance

vivante et dynamique, elle se réunit une fois tous les deux mois pour échanger sur les sujets d'actualité. Elle compose aujourd'hui le Comité Technique et Scientifique de l'étude d'impact de la réforme de la PAC sur la gestion collective des estives.

4 L'ACAP : COMMENT ?

Sur la période 2018-2019, l'ACAP a fortement augmenté ses activités de communication avec pour objectifs évidents :

- ▶ Atteindre un plus grand nombre de cibles et mieux faire connaître ses propositions
- ▶ Renforcer sa présence dans les réseaux sociaux et améliorer son positionnement en tant que lobby
- ▶ Être plus efficace et efficient dans les efforts de communication pour améliorer sa présence sur Internet et dans les réseaux sociaux
- ▶ Donner plus de cohérence à ses actions de communication
- ▶ Rendre son image plus attrayante en créant des contenus plus synthétiques et en utilisant mieux les ressources (logos, icônes, gifs, etc.).

4.1 L'ACAP PRESENTE SUR LES RESEAUX SOCIAUX ET INTERNET

TWITTER

Disposant d'un compte Facebook depuis 2014, l'ACAP s'est créé en 2018 un compte Twitter qui compte :

- 75 Abonnées (10k pour l'APCA, 147 pour le SIDAM, entre 100 et 300 en moyenne pour les chambres départementales)
- 389 Tweets (y compris retweets)
- 6 000 interactions / réactions par mois (estimations sur la période de mars – juin).

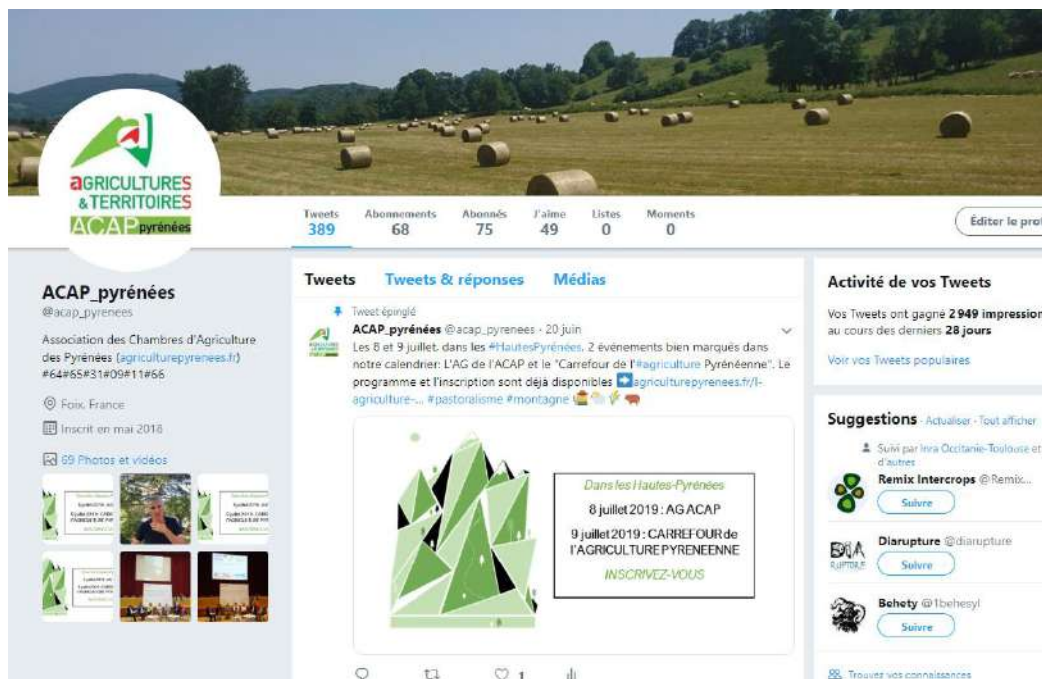


Figure 19. Interface du compte twitter de l'ACAP créé en 2018

FACEBOOK

Sur Facebook, l'augmentation de l'activité et des sujets proposés a permis une hausse remarquable de 39 abonnés au cours de la dernière année, ce qui porte le nombre total d'abonnés à 884 abonnés (cf. l'APCA à 7k ou Chambres entre 1000-2000 en moyenne).



Figure 20. Evolution du nombre d'abonnés à la page Facebook de l'ACAP

De juin 2018 à juin 2019, l'ACAP a édité plus de 109 publications. 70% des abonnés sont des hommes dont 35% ont entre 25 et 55 ans. Les abonnés sont majoritairement en France (727 abonnés) mais aussi au Maroc (15), en Espagne ou encore en Algérie.



Figure 21. Types de post ayant suscité le plus d'interactions sur Facebook ou Twitter

SITE INTERNET INSTITUTIONNEL

L'ACAP dispose également d'un site Internet enrichi au grès des actualités. Les actualités de 2018-2019 ont généré plus d'une dizaine d'articles et la mise à jour d'un certain nombre de rubriques. Il est prévu de faire monter le site en version. Un appel d'offre sera publié d'ici la fin de l'année 2019 (environ 2 500€ ont été réservés pour ce faire).



Figure 22. Interface du site Internet institutionnel de l'ACAP

Sur le site Internet, plus une quinzaine d'articles ont été publiés :

► **Des articles d'actualités :**

- Vœux 2018 (janvier 2018)
- Euromontana se saisit de la question de la prédation (mars 2018)
- Journées de restitution du projet RRN dans les Pyrénées (mai 2018)
- Assemblée Générale de l'ACAP : publication du livre blanc et débat avec Eric Andrieu (juin 2018)
- Mission interparlementaire sur le loup (juillet 2018)
- Le pastoralisme s'invite à Bruxelles (Août 2018)
- Matinée ovine dans les Pyrénées : PIRINNOVI aux pyrénéennes (septembre 2018)
- Séminaire des races de massif à Oloron (septembre 2018)
- Vœux 2019 (janvier 2019)
- PIRINNOVI au salon agricole de Tarbes (mars 2019)
- Renouvellement du bureau de l'ACAP et nomination de Philippe Lacube à la Présidence (avril 2019)

► **Des articles de fond :**

- Livre blanc de l'ACAP
- Amendements aux textes européens
- Résultats du projet Réseau Rural agropastoralisme
- Résultats du projet PIRINNOVI

CHAÎNE YOUTUBE

Face à la sortie du film documentaire sur le projet PIRINNOVI, l'ACAP dispose désormais de sa propre chaîne YouTube, où toutes ses vidéos seront diffusées. C'est un moyen extraordinaire de diffuser le travail et d'interagir avec le public.

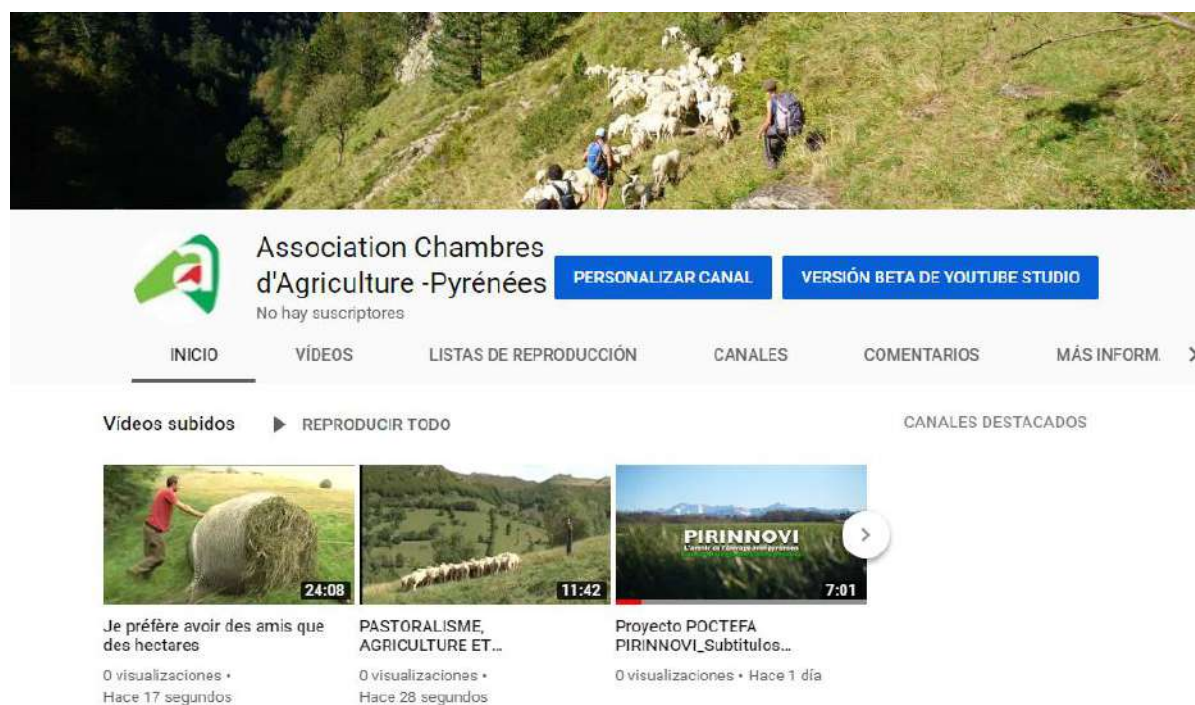


Figure 23. Chaîne Youtube de l'ACAP

4.2 SEMINAIRE ET EVENEMENTS

En 2018, l'ACAP a organisé ou participé à divers évènements à l'occasion desquels elle a parfois été amenée à créer des supports graphiques et affiches sans avoir recours à des concepteurs externes.

SALON PIRINNOVI

Dans le cadre du dispositif PIRINNOVI, l'ACAP a organisé une conférence à l'occasion des Pyrénéennes à Saint-Gaudens en septembre 2018 et totalisé une trentaine de participants.



Figure 24. Affiche du séminaire PIRINNOVI pour les Pyrénéennes à Saint-Gaudens (septembre 2018)

En mars 2019, l'ACAP participa au Salon agricole de Tarbes à l'occasion duquel elle accueillit une délégation espagnole et tint une conférence couplée à des visites d'exploitations.



Figure 25. Affiche de la conférence PIRINNOVI au salon agricole de Tarbes (mars 2019)

ASSEMBLEE GENERALE 2018 : PUBLICATION DU LIVRE BLANC DE L'ACAP ET DEBAT AVEC ERIC ANDRIEU

En juin 2018, l'ACAP tenait son AG dans l'Aude et conviait ses partenaires à venir débattre de son Livre Blanc en présence d'Eric Andrieu. Plus de 50 participants ont répondu présents.



Figure 26. Assemblée Générale de l'ACAP dans l'Aude en compagnie d'Eric Andrieu, député européen

LE PASTORALISME S'INVITE A BRUXELLES

Fort du succès rencontré lors de l'AG, Eric Andrieu invita Pierre Martin à Bruxelles afin d'y présenter les enjeux du pastoralisme devant des représentants du Parlement et de la Commission européenne, et aux côtés d'éleveurs et de spécialistes du pastoralisme : Sophie Pantel, Présidente du département de la Lozère, Michel Meuret, chercheur à l'INRA, Annie Cipièrre animatrice pastorale du GIP-CRPGE, Christine Valentin, Président du service commun de la CRA Occitanie et du GPM APCA et Michèle Boudoin, Présidente de la FNO.



Figure 27. Délégation d'experts et représentants professionnels du pastoralisme français à Bruxelles en Août 2018

SEMINAIRE DES RACES DE MASSIF

Devant 200 participants, l'ACAP restituait les principaux résultats du projet inter massifs réseau rural agropastoralisme.



Figure 28. Séminaire des races de Massif à Oloron en septembre 2018

4.3 FILM

L'une des actions de communication les plus remarquables de l'ACAP est la réalisation du film "PIRINNOVI: L'avenir de l'élevage ovin pyrénéen" dont le lancement coïncidera avec la célébration de l'AG 2019. Pour l'occasion, trois versions ont été préparées, espagnol et anglais).



1 BILAN COMPTABLE 2018

Le prévisionnel 2018 fixait un résultat positif de 8 000€ environ. Il est finalement de 18 000€. Le différentiel s'explique par le départ de Juliane Papuchon, chargée d'étude à l'ACAP en janvier 2018 et qui ne fut remplacée qu'en juin 2018.

L'augmentation des cotisations votées en juin 2017 et appliquées en 2017 assurent aujourd'hui une véritable sécurité financière à l'ACAP et lui donnent les moyens de ses ambitions.

Pour plus de détails, se référer au rapport du Commissaire au compte.

L'ACAP veille à ce que la balance des comptes entre les investissements financiers et retours sur investissements de ses membres fondateurs soit la plus intéressante possible. Elle conventionne avec elles une partie de la réalisation de ses travaux. C'étaient le cas des projets PIRINNOVI INTERREG POCTEFA et RRN Agroapastoralisme.

L'investissement financier net des chambres départementales est le suivant :

Tableau 1. Balance des comptes des membres fondateurs de l'ACAP pour l'année 2018

	Cotisations	Prestations	Différentiel
CDA 64	11 200,96 €	7 274,85 €	3 926,11 €
CDA 65	11 110,01 €	6 420,02 €	4 689,98 €
CDA 31	11 318,58 €	7 634,40 €	3 684,18 €
CDA 66	10 589,62 €	4 933,20 €	5 656,42 €
CDA 09	9 243,82 €	794,49 €	8 449,33 €
CDA 11	9 484,07 €	2 420,33 €	7 063,74 €

Les contributions financières moyennes oscillent entre 4 et 5 500€ par chambre.

La chambre de l'Aude et de l'Ariège investissent des montants plus conséquents.

Pour la chambre de l'Aude, ceci s'explique par l'exclusion du département du dispositif POCTEFA.

La chambre de l'Ariège n'avait pas les moyens humains nécessaires à la réalisation des deux projets et a confié aux départements des Hautes-Pyrénées et de la Haute-Garonne la réalisation de ses actions, ce qui explique également les montants plus élevés pour ces deux derniers départements.

Finalement, avec un investissement financier limité, les chambres départementales s'assurent un rayonnement politique et technique solide.

2 PREVISIONNEL 2019

NATURE DES DEPENSES	Prévu 31/12/19	NATURE DES RECETTES	Prévu 31/12/19
ACHATS		PRODUITS DIVERS	
Etudes et Prestations (yc MAD pers. ext.)	19 815 €	Prestations	
Sous-total achats	19 815 €	Cotisations Mbres Fondateurs	54 000 €
PERSONNEL		Cot Variable	5 541 €
Salaires et charges	93 370 €	Produits Financiers	200 €
Formation et Stagiaires	5 865 €	Transfert Charges IJ	
Frais Déplacement	8 040 €	Sous total produits divers	59 741 €
Sous total frais de personnel	107 275 €	SUBVENTIONS -	
TRAVAUX FOURNIT.& SERVICES EXT.		Subv. CASDAR Massif Pyrénées AE1	47 169 €
Honoraires comptabilité - secrétariat	11 800 €	Subv FNADT Pyrénées	36 086 €
Loyers Chamb. Agric Ariège	3 000 €	Subv FEDER PIRINNOVI	18 986 €
Assurances Groupama Resp. civile	585 €		
Sous-total services extérieurs	15 385 €	Subv. Au Fonct. ACAP	
FRAIS DE GESTION		Sous total subventions	102 241 €
Fournitures de bureau	2 300 €	PRODUITS FINANCIERS	
Carburant et location véhicule service	4 700 €	Produits Financiers	€ -
Cotisations	1 850 €	Produits exceptionnels	
Missions et réceptions	1 900 €	Sous total subventions	€ -
Frais Bancaires	50 €		
Sous-total frais de gestion	10 800 €		
AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS			
Dot Amortissements	700 €		
Autres charges	199 €		
Sous-total Amort.&Dépréciation	899 €		
TOTAL DES CHARGES	154 174 €	TOTAL DES PRODUITS	161 982 €
		SOLDE	7 808 €

Le prévisionnel 2019 est proposé avec un compte de résultat positif de +7 808€.

Ceci s'explique par le transfert des fonds PIRINNOVI initialement consacré à Terre Ovine à l'ACAP pour un total de 13 000€ dont 8 000€ de subvention FEDER.

RETROUVEZ PLUS D'INFORMATIONS

DONNEES CHIFFREES ET RETOURS D'EXPERIENCES SUR
L'OBSERVATOIRE DYNAMIQUE DE L'AGRICULTURE DES PYRENEES

[HTTP://ODAPY.SIG-PYRENEES.NET/](http://odapy.sig-pyrenees.net/)



BIENVENUE SUR L'OBSERVATOIRE DYNAMIQUE DE L'AGRICULTURE DES PYRÉNÉES!

A VOTRE DISPOSITION, DES DONNÉES, DES OUTILS ET DES INITIATIVES INNOVANTES POUR FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE
PYRÉNÉEN SELON LES 4 THÈMES SUIVANTS :

Vous souhaitez mener un projet, contribuer à l'observatoire? [Contactez-nous!](#)

Filières

Pastorales

Ferries

Installations



ETUDES PROSPECTIVES ET PROPOSITIONS POLITIQUES SUR LE SITE INSTITUTIONNEL DE L'ASSOCIATION
[HTTP://WWW.AGRICULTUREPYRENEES.FR/](http://www.agriculturepyrenees.fr/)

